

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le présent rapport porte sur le compte administratif du budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2019.

En section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice, différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, présente un excédent de 179 240,20 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (6 594 673,09 €), le résultat de clôture présente un excédent de 6 773 913,29 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
432 126,20	611 366,40	179 240,20	Résultat de l'exercice
	6 594 673,09	6 594 673,09	Reprise du résultat antérieur reporté
432 126,20	7 206 039,49	6 773 913,29	Résultat de clôture

En section d'investissement.

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 947 541,04 €.

Après prise en compte de l'excédent reporté (311 948,55 €), le résultat de clôture présente un besoin de financement de 635 592,49 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
3 935 848,94	2 988 307,90	- 947 541,04	Résultat de l'exercice
	311 948,55	311 948,55	Reprise du résultat reporté
3 935 848,94	3 300 256,45	- 635 592,49	Résultat de clôture <i>Besoin de financement</i>

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe de l'Eau ;
- d'arrêter les résultats de clôture de l'exercice 2019 comme suit :
 - o en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : excédent de 179 240,20 €,
 - résultat de clôture : excédent de 6 773 913,29 € ;
 - o en investissement :
 - résultat de l'exercice : déficit de 947 541,04 €,
 - résultat de clôture : besoin de financement de 635 592,49 € ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019
 BUDGET ANNEXE DE L'EAU
ANNEXE DETAILLEE**

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes.

Chapitre	Total Budget	Mandats
70 - Produit des services et ventes diverses	1 300 000,00	381 918,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	30 521,40
Opérations réelles	1 300 000,00	412 439,40
042 - Opérations d'ordre Transferts entre sections	200 000,00	198 927,00
Recettes de l'exercice	1 500 000,00	611 366,40
002 - Résultat antérieur reporté	6 594 673,09	6 594 673,09
Total Recettes	8 094 673,09	7 206 039,49

Les recettes sont d'abord constituées des reversements de surtaxe effectués par le délégataire. Ces reversements concernent divers restes à recouvrer antérieurs à 2018, le solde du premier semestre de 2018, l'acompte de 80% du second semestre 2018 et l'acompte de 80% du premier semestre 2019.

Du fait du transfert de la compétence eau au TCO à compter du 01/01/2020, il convient de préciser qu'il s'agit du dernier exercice comptable du budget annexe.

Les procédures de clôture avant transfert ne prévoient pas la mise en œuvre des rattachements de charges et de produits à l'exercice. Or les soldes de surtaxe concernant 2019 et divers reliquats sur les exercices antérieurs, sont appelés à être reversés par le fermier en 2020, soit après la mise en œuvre du transfert.

Ces recettes, qui sont de l'ordre de 1,097 M€ (GT), n'ont ainsi pas été pris en compte dans le résultat de l'exercice, qui se trouve donc minoré par l'absence de rattachement.

A défaut d'avoir été pris en compte dans le résultat 2019, elles seront enregistrées au budget principal, en recettes exceptionnelles, au moment des versements. Ces recettes correspondent en effet à des facturations échues au 31/12/2019 mais non encore reversées au budget de l'eau, au moment de la clôture définitive du budget annexe.

Outre ces éléments, l'exercice enregistre également un montant de 30 521 € de recettes exceptionnelles qui correspondent à des régularisations de participations versées au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Port Possession (SIAPP).

Les dépenses.

Chapitre	Total Budget	Mandats
011 - Charges à caractère général	337 563,87	44 006,12
012 - Charges de personnel	40 000,00	30 737,67
67 - Charges exceptionnelles	200 000,00	-
Dépenses réelles	577 563,87	74 743,79
042 - Opérations d'ordre - Transferts entre sections	400 000,00	357 382,41
Dépenses de l'exercice	977 563,87	432 126,20
023 - Virement à la section d'investissement	7 117 109,22	-
Total dépenses	8 094 673,09	432 126,20

Les dépenses sont composées de la manière suivante :

- frais d'insertions (533 €),
- ouvrages, documentation (223 €),
- semaine de l'eau (23 821 €),
- frais de suivi de la ressource en eau (11 194 €),
- redevances de forage (4 610 €),
- frais de gestion administrative du service (31 712 € - délibération n°2018/036),
- divers (2 648 €)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes.

Les recettes sont constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2018 (chapitre 10), de la TVA récupérée (chapitre 27) et de subventions d'investissement (chapitre 13).

Les subventions, versées par l'Etat et l'Office de l'Eau, concernent le raccordement du forage FRG1 bis, l'équipement et le raccordement des forages F7 bis, F8 et FRG2 ainsi que la réhabilitation des captages des sources Blanche et Denise.

Chapitre	Total Budget	Titré
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 549 678,83	1 549 678,83
13 - Subventions d'investissement	1 804 245,71	494 944,68
27 - Autres immobilisations financières	217 603,76	270 593,08
Opérations réelles	3 571 528,30	2 315 216,59
040 - Transferts entre sections	400 000,00	357 382,41
041 - Opérations patrimoniales	675 000,00	315 708,90
Opérations d'ordre	1 075 000,00	673 091,31
001 - Excédent antérieur reporté	311 948,55	311 948,55
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 117 109,22	-
Recettes	12 075 586,07	3 300 256,45

Les dépenses.

L'exercice est marqué par la poursuite des travaux sur les ouvrages F7/F8, sur l'ouvrage de captage Blanche et Denise et les travaux relatifs à l'aménagement du secteur SATEC 2. Le montant des dépenses d'équipement 2019 atteint 3,4 M€.

Chapitre	Total Budget	Mandaté
20 - Immobilisations incorporelles	1 121 460,00	241 222,50
21 - Immobilisations corporelles	8 157 827,02	2 971 485,47
23 - Immobilisations en cours	1 921 299,05	208 505,07
Opérations réelles	11 200 586,07	3 421 213,04
040 - Transferts entre sections	200 000,00	198 927,00
041 - Opérations patrimoniales	675 000,00	315 708,90
Opérations d'ordre	875 000,00	514 635,90
Total dépenses	12 075 586,07	3 935 848,94

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre concernent :

- les amortissements, pour un montant de 357 382 €, que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040) ;
- les opérations patrimoniales (chapitre 041 – 315 708 €) qui portent sur les retraitements de TVA et des avances versées sur commandes
- les quotes-parts de subventions d'investissement transférées en fonctionnement représentent un montant de 198 927 €. On les retrouve en dépenses d'investissement au chapitre 040 et, en recettes de fonctionnement, au chapitre 042.

LES RESULTATS

En section de fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
432 126,20	611 366,40	179 240,20
	6 594 673,09	6 594 673,09
432 126,20	7 206 039,49	6 773 913,29

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat antérieur reporté
Résultat de clôture

Comme indiqué précédemment, le résultat de l'exercice se trouve exceptionnellement minoré du fait de l'absence de rattachement des soldes de surtaxe échue au 31/12/2019, pour un montant de l'ordre de 1,097 M€. Ces soldes seront perçues sur le budget principal de la ville, en recettes exceptionnelles, au fur et à mesure des reversements effectués par le délégataire.

Les procédures de clôture avant le transfert ne prennent pas en compte les engagements non soldés dans le résultat. Les marchés sur les opérations en cours sont automatiquement transférés au Territoire de la Côte Ouest au 01/01/2020. Ceux-ci représentent un montant de 35 856,74 € au chapitre 011 et concernent essentiellement la mission d'assistance hydrogéologique sur le suivi de la ressource et la mission d'accompagnement des exploitants agricoles sur la préservation de la ressource.

En section d'investissement :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
3 935 848,94	2 988 307,90	- 947 541,04
	311 948,55	311 948,55
3 935 848,94	3 300 256,45	- 635 592,49

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat reporté
Résultat de clôture
<i>Besoin de financement</i>

Les procédures de clôture avant le transfert ne prennent pas en compte les restes à réaliser dans le résultat. Les marchés et les soldes de subventions à percevoir sur les opérations en cours sont automatiquement transférés au Territoire de la Côte Ouest au 01/01/2020.

Les éléments en restes à réaliser sont résumés ci-après.

Objet	Dépenses	Recettes
Travaux sur réseaux divers	463 046,48	
Sécurisation routière aux abords des collèges Albius, Titan et du lycée Lépervanche	377 307,67	
Travaux et extension de l'usine de potabilisation de Pichette	305 190,57	
Travaux d'aménagement et de mise en sécurité des ouvrages de captage Blanche et Denise	942 913,60	Office de l'Eau : 351 753,15
Travaux d'équipement et de raccordement des forages FRG2, F8, F7bis	15 691,68	Office de l'Eau : 268 969,90 Etat – FEI : 311 214,65
Création d'un réservoir sur le site R2 Route du Sacré-Coeur	112 327,23	
Réhabilitation des puits EDF et RDG	34 942,52	
	2 251 419,75	

L'AFFECTATION DU RESULTAT

La loi NOTRe n° 2015- 991 du 7 août 2015 prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, aux communautés d'agglomération, au 1er janvier 2020. Le service annexe de l'assainissement est ainsi transféré au TCO, à compter de cette date.

L'exercice 2019 constitue le dernier exercice géré par la collectivité : les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe sont agrégés au niveau des comptes dédiés, au niveau du budget principal, avant la dissolution du budget.

L'affectation du résultat interviendra ainsi de manière globalisée, après consolidation des résultats du budget principal et des budgets annexes qui font l'objet du transfert de compétences au premier janvier 2020.